



*Commune des Avirons*

Extrait N° 2 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 26 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 07 OCT. 2014

que la convocation du Conseil a été faite le **18 septembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **31**.

Le Maire,



*M*

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - M. RIVIERE Olivier - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

**Procurations :** Mme JULLIEN Marie-Josée a donné mandat à Mme LUCAS Roseline - Mme SILOTIA Natacha a donné mandat à Mme Colette CADERBY

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

Arrivée de M. Alex BENARD à la mise en discussion de l'Affaire N°2

& &  
&

**AFFAIRE N° 2/ Adoption du budget supplémentaire 2014**

- Compte principal

*Hôtel de Ville*

Le budget supplémentaire **-Compte principal- pour l'exercice 2014** est arrêté à la somme de **4 431 852.54 €** tant en dépenses qu'en recettes et se présente comme suit en balance générale :

	<b>Recettes : 4 431 852.54</b>	<b>Dépenses : 4 431 852.54</b>
<b>Fonctionnement</b>	+ 1 465 812.67	+ 1 465 812.67
<b>Investissement</b>	+ 2 966 039.87	+ 2 966 039.87

Ce budget supplémentaire comporte :

1) les restes à réaliser de l'exercice 2013, soit :

**En section d'investissement :**

. Dépenses : + 3 312 120.00

. Recettes : + 1 125 195.00

**En section de fonctionnement :**

. Dépenses : Néant

. Recettes : Néant

2) la prise en compte des résultats affectés de l'exercice 2013 et les inscriptions nouvelles, soit :

**En section de fonctionnement :**

Les recettes se chiffrent à + 1 465 812.67 € soit :

Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté + 1 257 900.67

Chap. 70 – Produits du domaine + 38 546.00

Chap. 73 – Impôts et taxes	+	161 918.00
Chap. 74 – Dotations et participations	-	48 468.00
Chap. 013 – Atténuation de charges	+	35 469.00
Chap. 77 – Produits exceptionnels	+	4 317.00
Chap. 042 – Amortissement des subventions d'investissements	+	16 130.00

Les dépenses représentent + **1 465 812.67 €** soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général	+	857 669.00
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (dont 96500 de subvention aux associations)	+	116 500.00
Chap.66 – Intérêts	+	4 582.00
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	+	4 020.00
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	+	4 582.00

**En section d'investissement :**

Pour les recettes : + **1 840 844.87 €** soit :

Chap. 001 – Résultat d'investissement reporté	+	365 996.44
Chap. 13 – Subvention d'investissement	-	227 124.00
Chap. 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+	1 820 928.56
Chap. 10 – Dotations, fonds et réserves	+	51 215.00
Chap. 16 – Emprunts	-	672 098.00
Chap. 041 – Créances – transfert droit à TVA	+	18 885.20
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	+	483 041.67

Pour les dépenses : - **346 080.13 €** qui se répartissent comme suit :

Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	+	3 900.67
Chap. 204 – Subvention d'équipement	-	92 646.00
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	+	15 250.00
Chap. 23 – Immobilisations en cours	-	307 600.00
Chap. 040 – Amortissement des subventions	+	16 130.00
Chap. 041 – Créances /transfert droit à TVA	+	18 885.20

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote du budget ;
- se prononcer sur le budget proposé
- se prononcer sur les subventions.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

=> **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement.

=> **A la majorité absolue (8 abstentions : M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. Jean-Pierre SERMANDE - M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne – Mme SILOTIA Natacha par procuration)**, adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

=> **A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants suivants par association :

Comité des Fêtes	6 000
A.E.T.A.	1 500
Association ADAC	1 000
Club Les Amis	1 000
A.S.C.A.	1 000
Jeunesse Sportive et Culturelle du Tévelave	8 000
Club Bouliste des Avirons	500
Association Culturelle du Tévelave Jeunesse et Vie	1 000
ASPT	3 200
Amicale Fitness Avirons	500
(Mme Suzette RIVIERE quitte la salle au moment du vote)	
FCA	35 000
USDT	6 000

(M. Gilles ESCHYLE quitte la salle au moment du vote)

Avirons Foot Vétérans	1 000
Association Tri Arts	500
Avirons Jeunes	16 000
Judo Club	1 500
Association LACS	6 000
(M. Fabrice PAYET quitte la salle au moment du vote)	
Association Gym Avirons	500
Et Vie Danse	500
USEP	2 000
Association RUN ALTITUD	2 000
Association ALOR	300
RODGERS	1 000
Association TI BUL KREOL	500

En conséquence, le **budget supplémentaire 2014 -Compte principal-** est arrêté comme suit en balance générale :

	<b>Recettes : 4 431 852.54</b>	<b>Dépenses : 4 431 852.54</b>
<b>Fonctionnement</b>	+ 1 465 812.67	+ 1 465 812.67
<b>Investissement</b>	+ 2 966 039.87	+ 2 966 039.87

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

